COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES AUTOCHTONES – INITIATIVE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

RAPPORT SOMMAIRE SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA PHASE 3

Janvier 2002

MANITOBA METIS FEDERATION

ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS

MANITOBA KEEWATINOWI OKIMAKANAK

Manitoba

MANITOBA METIS FEDERATION

ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS

MANITOBA KEEWATINOWI OKIMAKANAK

Manitoba

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU COMITÉ DIRECTEUR

En septembre 2001, le comité directeur de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les autochtones – Initiative de protection de l'enfance invitait les Manitobains et Manitobaines à participer à un processus de consultation publique, afin de faire part de leurs réactions et suggestions concernant les changements visant à améliorer le système de prestation de services à l'enfant et à la famille du Manitoba. Le rapport ci-joint constitue un sommaire des principaux thèmes qui se dégagent des commentaires et suggestions recueillis au cours de cette démarche.

Plus de 1 000 personnes ont participé à des assemblées publiques locales ou à des groupes de discussion ou encore, nous ont fait part de leurs commentaires par écrit. Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement toutes ces personnes.

Comme l'indique le rapport, un très grand nombre de participants ont accordé leur appui à la vision globale d'un système restructuré de services à l'enfant et à la famille, y compris à la reconnaissance du droit des Premières nations et des Métis d'administrer et de développer leur propre système de services à l'enfant et à la famille à la grandeur de la province. Nous nous réjouissons de cet appui. Il vient confirmer que les changements proposés sont non seulement historiques, mais qu'ils constituent également une étape essentielle dans l'établissement d'un système qui réponde mieux aux besoins des enfants, des familles et des communautés de la province.

En outre, des particuliers et divers organismes ont également formulé des suggestions visant à améliorer les changements proposés. Nous accordons une attention toute particulière à ces suggestions dans l'élaboration actuelle des activités de planification détaillée.

Le comité directeur souhaite annoncer un changement au calendrier établi pour le projet de restructuration. Le rapport *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* stipulait que le plan détaillé de mise en œuvre devait être terminé avant le 31 décembre 2001 (date qui correspond à la fin de la phase 3). Une prolongation de trois mois vient d'être approuvée et la fin de l'élaboration du plan détaillé de mise en œuvre est maintenant prévue pour la fin mars 2002. Nous sommes conscients de l'importance de procéder avec prudence et nous prendrons en considération la nécessité de modifier à nouveau le calendrier des travaux de l'Initiative de protection de l'enfance, si le besoin s'en fait sentir.

Nous voulons de nouveau remercier sincèrement les personnes qui nous ont fait part, tout au long du processus de consultation publique, de leurs avis et conseils relatifs aux changements proposés.

. . . / 2

Chaque partie à l'Initiative de protection de l'enfance a préparé son propre communiqué relatif au rapport sommaire sur le processus de consultation publique. On peut en prendre connaissance à la suite du présent communiqué conjoint.

Tim Sale, ministre
Services à la famille
et Logement

Eric Robinson, ministre
Affaires autochtones et du Nord

David Chartrand, président
Manitoba Metis Federation

John Fleury
Manitoba Metis Federation

Dennis White Bird, grand chef
Assembly of Manitoba Chiefs

Francis Flett, grand chef
Manitoba Keewatinowi
Okimakanak

MANITOBA METIS FEDERATION INC.

300 - 150 Henry Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0J7

Phone: (204)586-8474
Fax: (204)947-1816
Website: www.mmf.mb.ca

David Chartrand
President

SALUTATIONS DU PRÉSIDENT CHARTRAND

Nous sommes fiers et heureux d'annoncer que la Manitoba Metis Federation et ses partenaires à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones- Initiative de protection de l'enfance sont arrivés à la fin de la phase 3 du processus de restructuration. Je suis convaincu que nous nous engageons dans la phase 4 munis de plus de connaissances et de sagesse, grâce à l'apport de nombreuses personnes qui ont pris le temps de nous faire part de leurs conseils, de leurs préoccupations et de leur appui tout au long du processus de consultation publique.

Au cours du mois de septembre, nous avons écouté ce que de nombreux membres de la communauté métisse avaient à nous dire concernant les changements proposés et nous avons pris en considération leurs nombreuses questions et préoccupations. Les points soulevés à l'occasion des assemblées publiques locales et des rencontres des groupes de discussion ont fait l'objet de discussions nombreuses entre la Manitoba Metis Federation et nos partenaires dans le projet de restructuration. À mesure que nous poursuivons notre objectif d'une restructuration du système actuel de prestation de services à l'enfant et à la famille, nous ne perdrons pas de vue les voix qui se sont faites entendre et nous apporterons une réponse aux préoccupations que les citoyens du Manitoba ont vraiment à coeur.

Au nom de la Manitoba Metis Federation, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les Manitobains et Manitobaines qui ont participé au processus de consultation publique, tout particulièrement les parents métisses et les pourvoyeurs de soins qui ont permis à nos enfants de se faire entendre. Je voudrais également remercier très sincèrement le gouvernement du Manitoba de poursuivre, en collaboration avec la Manitoba Metis Federation et nos partenaires des Premières nations, la mise en œuvre de la vision proposée.

Une fois de plus, nous continuerons à œuvrer avec nos partenaires et les autres personnes concernées afin que la vision d'un système renouvelé puisse devenir réalité. Soyez assuré que nous ne ménagerons aucun effort en vue d'assurer un avenir rempli d'espoir à nos enfants.

Meeqwetch,

David Chartrand, président

ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS

ASSEMBLY SECRETARIAT
[illegible] St. Mary Avenue
[illegible] Manitoba R3C 0M6
Telephone: (204) 956-0610
Fax: (204) 956 2109

FRAMEWORK AGREEMENT INITIATIVE
200 - 250 St. Mary Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0M6
Telephone: (204) 942-0355
Fax: (204) 942 0441

MESSAGE DU GRAND CHEF DENNIS WHITE BIRD (janvier 2002)

SALUTATIONS

En septembre 2001, l'Assembly of Manitoba Chiefs, de pair avec la Manitoba Keewatinowi Okimakanak, la Manitoba Metis Federation et le gouvernement du Manitoba, ont participé à une consultation menée à la grandeur de la province. Cette consultation avait pour but de susciter un dialogue entre les Premières nations du Manitoba et les autres citoyens de la province au sujet de la nouvelle vision du système de prestation de services à l'enfant et à la famille énoncée dans le document *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement.*

Je suis très heureux d'annoncer que cette démarche de consultation s'est révélée un succès et qu'elle nous est d'une aide inestimable. Elle servira de point de référence des plus utiles pour veiller à ce que les principaux thèmes qui se dégagent de cette démarche soient pris en compte dans l'élaboration du Plan de mise en œuvre détaillé, dont la fin est prévue pour le 31 mars 2002. Les commentaires et recommandations que vous avez formulés contribueront à la mise au point d'un système de prestation de services à l'enfant et à la famille mieux adapté aux besoins culturels, linguistiques et socio-économiques des enfants et des familles du Manitoba.

Les communautés autochtones ont beaucoup trop souffert des répercussions profondes de politiques gouvernementales d'assimilation qui ont démoli leurs familles. Je trouve encourageant que les Manitobains et le gouvernement du Nouveau Parti démocratique ont manifesté de la compassion envers les épreuves vécues par les enfants et les familles des Premières nations. Ils ont ainsi témoigné de leur volonté d'aller de l'avant avec la restructuration de l'actuel système d'aide sociale à l'enfance.

Les avis et suggestions des enfants actuellement pris en charge par le système et des jeunes adultes autrefois pris en charge par le système me paraissent particulièrement encourageants. La très grande majorité de ces participants ont souligné l'aspect positif des changements proposés; ils ont aussi affirmé que de tels changements auraient dû être mis en œuvre il y a longtemps, particulièrement en ce qui a trait au respect de la culture des bénéficiaires.

Les commentaires et réactions des membres des communautés autochtones sont essentiels aux chefs des Premières nations. Faisant part de sa réflexion sur les effets de la colonisation, un des participants à l'assemblée publique qui s'est déroulée à Winnipeg le 20 septembre 2001 a déclaré clairement que :

« Nous avons besoin de nous adresser à nos propres gens afin de trouver des réponses et afin de les aider à s'engager sur la voie de la guérison. »

J'étais également heureux d'entendre les femmes des Premières nations et des autres communautés exprimer leurs avis et aspirations en ce qui a trait aux changements proposés. Les femmes sont habituellement considérées comme « leaders » et « pourvoyeuses de soins au sein de la communauté »

. . . / 2

Je respecte votre contribution au processus de restructuration et je veillerai à ce que votre voix se fasse entendre à nouveau. Vous êtes les principales pourvoyeuses de soins aux enfants et, par conséquent, vous méritez une voix importante au chapitre.

Nous sommes conscients que la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones- Initiative de protection de l'enfance a été perçue comme étant une entreprise des plus ambitieuses jusqu'à présent. Je voudrais vous assurer, toutefois, que les parties à l'Initiative procèdent de manière attentive, de façon à garantir la participation de toute la communauté autochtone.

De nouveau, permettez-moi de vous remercier tous des efforts nombreux que vous déployez pour assurer un avenir meilleur à nos enfants.

Miigwech.

Dennis White Bird
Grand chef

Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc

HEAD OFFICE
Nelson House First Nation
Nelson House, Manitoba
R0B 1A0

THOMPSON OFFICE
200 - 701 Thompson Drive
Thompson, Manitoba R8N 2A3
Phone: (204) 677-1600
Fax: (204) 778-7655

COMMUNIQUÉ RELATIF AU RAPPORT SOMMAIRE SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

GRAND CHEF FRANCIS FLETT

En juillet 2001, à titre de partie à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance, la Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO), qui représente 27 Premières nations du nord du Manitoba, annonçait son appui au processus de consultation publique concernant les changements proposés au système de prestation de services à l'enfant et à la famille du Manitoba et présentés dans le rapport *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changemen*.

Un certain nombre de thèmes majeurs se dégagent de ce processus de consultation publique, lequel a pris la forme d'assemblées publiques locales, de groupes de discussion et de commentaires écrits. Dans le cadre de cette démarche, certains membres du public ont exprimé leurs préoccupations par rapport à des points précis des changements proposés. En particulier, ils ont souligné la nécessité d'une plus grande inclusion ou participation des membres de la communauté à la restructuration du système et ils ont demandé que l'on accorde plus d'attention à l'amélioration des modèles actuels de prestation de services.

En réponse à la demande d'une participation accrue des membres de la communauté, la MKO continuera de tenir, sur demande, des séances d'information au niveau local avec les membres des 27 Premières nations de la MKO, ainsi qu'avec les organismes de prestation de services à l'enfant et à la famille et les conseils de tribu. Ce faisant, nous nous efforcerons de prendre en compte les valeurs et les croyances de nos membres à la grandeur de la province. Nous prêterons une attention particulière aux points de vue et avis des anciens, des femmes, des jeunes et des familles d'accueil dans les diverses communautés.

En réponse à la demande que l'on accorde plus d'attention à la modification des modèles de prestation de services existants, pendant les phases de planification et de mise en œuvre, les représentants de la MKO continueront de collaborer avec les organismes de prestation de services à l'enfant et à la famille des Premières nations afin d'assurer que l'on adopte une approche holistique et préventive pour offrir des services qui répondent mieux aux besoins des Manitobains et Manitobaines.

Au nom de tous les chefs de la MKO, je voudrais remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé au processus de consultation publique. Vous avez joué un rôle actif dans l'évolution de l'Initiative de protection de l'enfance de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones. Au cours des étapes ultérieures de la planification et de la mise en œuvre de la restructuration, nous accorderons une attention toute particulière aux suggestions et recommandations que vous nous avez soumises.

Francis Flett, grand chef de la MKO

MINISTER OF
FAMILY SERVICES AND HOUSING

Room 357
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

MESSAGE DES MINISTRES SALE ET ROBINSON

Le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones, déposé en 1991, recommandait que des changements majeurs soient apportés au système de prestation de services à l'enfant et à la famille du Manitoba. Les recommandations portaient principalement sur la nécessité d'un système qui respecte le droit des Premières nations et des Métis d'administrer leurs propres services à l'enfant et à la famille et d'offrir de tels services aux membres de leurs familles et communautés à la grandeur de la province.

Suite à son élection en 1999, le gouvernement actuel du Manitoba a établi la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone et lui a confié le mandat d'étudier le rapport de la Commission d'enquête et de lui soumettre des recommandations relatives aux points devant être mis en œuvre en premier. La Commission de mise en œuvre accorda la priorité au système de prestation de services à l'enfant et à la famille.

Grâce aux travaux de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance, la tâche historique de donner suite à ces recommandations est bien engagée. Le processus de consultation publique, qui s'est terminé en septembre 2001, constitue une étape importante de cette entreprise. Au cours de l'étape de consultation publique, les Manitobains et Manitobaines ont pu prendre connaissance de la vision que nous avons conçue d'un système fort différent de prestation de services à l'enfant et à la famille et faire part de leurs réactions et commentaires à ce sujet.

Nous désirons remercier sincèrement les personnes qui ont pris le temps de participer au processus de consultation publique. Les avis et points de vue constructifs et réfléchis qu'ils ont présentés aident le gouvernement dans l'élaboration d'un plan global de mise en œuvre.

Tim Sale, ministre
Services à la famille et Logement

Eric Robinson, ministre
Affaires autochtones et du Nord

TABLE DES MATIÈRES

Messages du comité directeur et des parties à l'Initiative de protection de l'enfance

1.0 Introduction ..... page 1

2.0 Survol du processus de consultation ..... page 3
2.1 Objectifs ..... page 3
2.2 Activités mises en oeuvre ..... page 4
2.2.1 *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* ..... page 5
2.2.2 Assemblées publiques locales ..... page 5
2.2.3 Groupes de discussion ..... page 7
2.2.4 Service central de renseignements ..... page 9
2.2.5 Site Web ..... page 11
2.2.6 Commentaires écrits ..... page 12
2.2.7 Promotion du processus de consultation publique ..... page 12
2.3 Évaluation d'ensemble ..... page 14

3.0 Thèmes majeurs du processus de consultation ..... page 16
3.1 Notes méthodologiques ..... page 16
3.2 Thèmes principaux ..... page 18
3.2.1 L'Initiative de protection de l'enfance ..... page 18
3.2.2 Gestion ..... page 23
3.2.3 Processus de sélection d'une administration ..... page 28
3.2.4 Services ..... page 29
3.2.5 Ressources humaines ..... page 35
3.2.6 Financement ..... page 37
3.3 Thèmes les plus importants ..... page 40
3.3.1 Appui sans équivoque aux orientations générales proposées ..... page 40
3.3.2 Nécessité d'une plus grande inclusivité ..... page 41
3.3.3 Nécessité de revoir le calendrier proposé ..... page 41
3.3.4 Nécessité d'accorder plus d'attention à la

prévention et au soutien ..... page 42
3.3.5 Nécessité d'une très grande prudence dans le tranfert des services existants ..... page 42
3.3.6 Nécessité de reconnaître les droits des francophones ..... page 42
3.3.7 Nécessité d'un financement suffisant ..... page 43

1.0 INTRODUCTION

Le comité directeur[1] de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a diffusé le rapport *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* à l'occasion d'une conférence de presse le 9 août 2001. Le rapport de 34 pages propose une restructuration du système de prestation de services à l'enfant et à la famille du Manitoba. Au cours des 12 mois qui ont précédé la publication du rapport, les parties à l'Initiative de protection de l'enfance, avec l'aide des organismes et des personnes qui se préoccupent du bien-être des enfants, des familles et des communautés, avaient travaillé à l'élaboration de la vision proposée dans le document.

Au cours de la conférence de presse, le comité directeur a également lancé un processus de consultation publique. Il invitait tous les Manitobains à participer à un examen public de *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* et de la vision qui y est énoncée. Le processus de consultation publique a duré sept semaines et s'est terminé le 30 septembre 2001. Cette consultation a permis au public de prendre connaissance des travaux de l'Initiative de protection de l'enfance et de sa vision d'une restructuration du système de prestation des services à l'enfant et à la famille. Elle lui a également permis de formuler des commentaires et des recommandations par rapport aux changements proposés.

Le présent rapport présente un survol du processus de consultation et un résumé des commentaires et suggestions du public.[2] Le corps du rapport se subdivise en deux parties. La partie qui fait suite à la présente *Introduction* décrit le processus de consultation, y compris les objectifs poursuivis et les principales activités auxquelles il a donné lieu. La

1 Le comité directeur est composé des représentants des parties à l'Initiative de protection de l'enfance : la Manitoba Metis Federation (MMF), l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC), Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) et le gouvernement du Manitoba.

2 Le présent rapport présente un aperçu des thèmes principaux qui se dégagent des commentaires et suggestions des participants au processus de consultation publique. Il ne se propose pas d'évaluer la validité des avis exprimés et il ne prend pas en compte les réponses apportées par les représentants des parties à l'Initiative aux questions posées ou aux préoccupations exprimées au cours des diverses rencontres (par ex., remarques de membres du panel lors des assemblées publiques locales).

deuxième partie aborde les thèmes principaux qui se dégagent des commentaires et recommandations reçus.

2.0 SURVOL DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Tout comme avec tous les autres aspects de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance, le processus de consultation publique a été planifié et mis en oeuvre par les quatre parties à l'Initiative. La présente section du rapport présente une vue d'ensemble des objectifs du processus de consultation et les activités mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs. Une brève évaluation de l'efficacité du processus figure à la fin de la section.

2.1 OBJECTIFS

Le processus de consultation publique avait pour objectif de :

1. permettre aux personnes qui n'avaient pas de représentant officiel à l'Initiative de protection de l'enfance d'exprimer leur avis concernant les changements proposés au système de services à l'enfant et à la famille.

2. relever les points forts, les limites et les lacunes des changements proposés.

Le début du processus de consultation coïncide avec le début de la phase 3 des travaux de l'Initiative de protection de l'enfance (la figure 1 présente les grandes lignes des diverses phases de l'Initiative), quelques semaines après l'approbation du *Plan conceptuel* par le comité directeur. Le *Plan conceptuel* est un document de planification détaillé élaboré au cours de la 2e phase de l'Initiative; il décrit les changements majeurs proposés au système des services à l'enfant et à la famille.

La fin du processus de consultation avait été fixée au 30 septembre 2001, afin que l'on puisse tenir compte des commentaires et suggestions du public lors de l'élaboration d'un processus ultérieur de planification détaillé prévu dans le cadre de la phase 3.
Bien que le processus de consultation ait été conçu de manière à être inclusif, il ne devait pas pour autant reprendre les consultations étendues sur des questions connexes menées par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones. Le gouvernement du

Manitoba avait mis la Commission sur pied en 1988 et lui avait confié le mandat de se pencher sur la relation entre les peuples autochtones du Manitoba et le système judiciaire et sur la façon dont les Autochtones avaient été desservis au fil des années par le système des services à l'enfant et à la famille.

Figure 1
Phases de l'Initiative de protection de l'enfance

Phase 1 : Constitution de groupes de travail chargés de l'élaboration de propositions et de recommandations relatives au projet de plan.

Phase 2 : À partir des propositions et des recommandations des groupes de travail, préparation, à l'intention du comité de direction, d'un projet de plan conceptuel par le comité de mise en œuvre

Phase 3 : Processus de consultation publique sur les changements proposés, élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé et, après approbation du plan par le comité de direction, début des changements.

Phase 4 : Mise en œuvre du plan dans son ensemble.

Phase 5 : Stabilisation des changements mis en oeuvre au cours de la phase 4.

Parmi les nombreuses activités mises en oeuvre par la Commission, il y a eu 72 journées de consultation publique dans plus de 45 collectivités du Manitoba en 1988 et 1989. Les conclusions et les recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones* publié en 1991 ont servi de fondement à l'élaboration de l'Initiative de protection de l'enfance et du *Plan conceptuel.*

2.2 Activités mises en oeuvre

Tel qu'il est mentionné dans l'Introduction à ce document, le processus de consultation prévoyait un éventail d'avenues pour que le public puisse prendre connaissance des travaux de l'Initiative de protection de l'enfance et de sa vision d'une restructuration du système des services à l'enfant et à la famille, et également fournir ses commentaires et

recommandations concernant les changements proposés. Ces moyens de consultation sont décrits brièvement ci-dessous.

2.2.1 *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*

Une des premières activités mises en œuvre pour appuyer le processus de consultation publique a été la préparation à l'intention du public de documents écrits sur les changements proposés. Bien que le *Plan conceptuel* ait servi de document de référence pour l'élaboration de ce matériel écrit, il avait été élaboré en tant que document de planification et était donc trop volumineux et technique pour servir de document à remettre au public dans le cadre du processus de consultation.

Le rapport *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* et une brochure donnant un bref aperçu des sujets abordés dans le rapport ont alors été rédigés pour servir de principaux documents de l'Initiative de protection de l'enfance destinés au grand public. Au moment de l'élaboration de ces documents, on s'est efforcé d'utiliser un langage et des graphiques simples, ainsi qu'une mise en page facilitant la lecture. Les deux documents ont été publiés à la fois en anglais et en français.

Plus de 8 000 exemplaires de *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* et plus de 15 000 exemplaires de la brochure ont été imprimés et diffusés à la grandeur de la province pendant le processus de consultation publique.

2.2.2 Assemblées publiques locales

Douze assemblées publiques locales ont eu lieu dans toute la province dans le cadre du processus de consultation publique. Le choix des collectivités où se sont déroulées ces assemblées s'est fait en fonction de plusieurs critères (voir le tableau 1 pour une liste des collectivités choisies). Parmi ces critères, mentionnons :

- au moins une collectivité par région;
- des collectivités composées de nombreux résidants et de populations avoisinantes;

- des communautés demeurant sur une réserve et d'autres à l'extérieur de réserves;
- des communautés en milieu urbain, rural et éloigné.

Tableau 1
Lieu, date, horaire et nombre de participants aux assemblées publiques locales

Collectivité	date	temps de la journée	nombre de participants
Brandon	12 sept.	soirée	60
Churchill	9 sept.	soirée	11
Cross Lake First Nation/Cross Lake	25 sept.	après-midi	30
Garden Hill First Nation/Garden Hill	26 sept.	après-midi	50
Opaskwayak Cree Nation/Le Pas	11 sept.	soirée	23
Pinaymootang First Nation/Fairford	10 sept.	soirée	65
Portage-la-Prairie	11 sept.	soirée	65
Sagkeeng First Nation / Pine Falls	17 sept.	soirée	100
Saint-Boniface[3]	19 sept.	soirée	75
Swan River	13 sept.	soirée	65
Thompson	10 sept.	soirée	60
Winnipeg	20 sept.	soirée	250

Les assemblées publiques locales ont été animées par des animateurs indépendants et impartiaux. Bien que le déroulement des assemblées ait varié d'une place à l'autre, chaque assemblée comprenait :

- un mot de bienvenue;
- une prière d'ouverture et de clôture prononcée par un ancien de la communauté;
- une présentation générale des changements proposés au système des services à l'enfant et à la famille;
- une période de questions et de réponses;
- un temps réservé aux présentations faites par les participants.

[3] L'assemblée publique locale de Saint-Boniface a été désignée comme étant la seule offerte en français. Toutes les autres assemblées se sont déroulées en anglais, à l'exception de l'assemblée de Garden Hill First Nation/Garden Hill, qui s'est déroulée en anglais et oji-cri.

Un panel constitué de représentants de chacune des parties à l'Initiative a participé à chaque assemblée publique locale. Au nom de leur groupe respectif, ils ont prononcé quelques mots au début de l'assemblée, répondu aux questions qui leur étaient posées et écouté les avis et points de vue exprimés par les participants.

Divers moyens ont été mis en place pour assurer la participation du public lors de ces assemblées. Mentionnons, entre autres, des services de garde d'enfants, d'interprétation en langues autochtones, de nourriture et de boissons.

Tel qu'il est indiqué au tableau 1, on estime qu'environ 850 personnes ont assisté aux assemblées publiques locales. En tout, 150 recommandations et avis ont été soumis relatifs aux changements proposés au système des services à l'enfant et à la famille.

2.2.3 GROUPES DE DISCUSSION

Une série de 15 rencontres de groupes de discussion ont été organisées dans le cadre du processus de consultation publique,[4] afin de compléter les avis et recommandations soumis à d'autres moments et de recevoir les avis et recommandations des groupes concernés par les changements proposés. Les groupes suivants ont été consultés :

- les adolescents présentement pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille;
- les jeunes adultes autrefois pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille;
- les familles d'enfants qui sont présentement pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille;
- les familles d'accueil;

[4] Au départ, une rencontre de consultation d'un groupe d'adolescents pris en charge avait été prévue à Norway House, mais elle a dû être annulée en raison de difficultés de recrutement.

- les associations de femmes qui répondent d'abord aux besoins des femmes à risque.

Le choix du lieu des rencontres des groupes concernés s'est fait de manière à assurer la participation de personnes provenant de milieux variés (grande ville, petite ville, milieu rural), et afin d'assurer une diversité régionale. Le lieu et le nombre de rencontres dans chaque agglomération figurent au tableau 2 (voir ci-après).

Le déroulement des rencontres des groupes de discussion a été planifié en collaboration avec des consultants indépendants de l'extérieur. Ils avaient pour tâche d'animer les rencontres et de faire rapport sur les discussions. Les services de Madame Lesley Lindberg de la société d'experts-conseils Lindberg Consulting ont été retenus pour animer les rencontres avec les associations de femmes et faire rapport sur les discussions et ceux de Monsieur Corbin Shangreaux de la société d'experts-conseils Spotted Eagle Consulting pour toutes les autres rencontres.

Tableau 2
Nombre de rencontres de groupes de discussion par lieu et groupe de personnes concernées

Groupe de personnes concernées	Dauphin	Norway House	Le Pas	Thompson	Winnipeg
Adolescents pris en charge	1	0	0	0	1
Jeunes adultes autrefois pris en charge	1	1	0	0	1
Familles d'enfants pris en charge	1	1	0	0	1
Familles d'accueil	1	1	0	0	1
Associations de femmes	1	0	1	1	1

La façon de recruter les participants à ces rencontres a varié d'un groupe de personnes concernées à l'autre. Le comité des communications de la Commission s'est chargé du recrutement de représentants d'associations de femmes. Des représentants du groupe des jeunes adultes autrefois pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille ont été recrutés en grande partie au moyen de contacts dans les diverses communautés et avec l'aide d'associations oeuvrant dans la communauté. Des représentants des trois autres groupes cibles ont été recrutés

conjointement par le comité des communications et les organismes de services à l'enfant et à la famille.

Dans la mesure du possible, le recrutement s'est fait en tenant compte de la composition d'Autochtones et de non-Autochtones à l'intérieur de chaque groupe concerné par le système des services à l'enfant et à la famille. Par exemple, la majorité des jeunes qui ont participé aux rencontres à l'intention des adolescents pris en charge étaient d'origine autochtone. Par contre, la majorité des représentants de familles d'accueil qui ont participé à ces rencontres n'étaient pas d'origine autochtone.

Tout comme dans le cas des assemblées publiques locales, on a eu recours à divers moyens afin de favoriser la participation aux groupes de discussion. À l'exception des personnes qui ont participé aux rencontres organisées à l'intention des associations de femmes, tous les autres participants ont reçu une rémunération de 50 $ en reconnaissance de leur participation. Tous les participants ont également été remboursés des dépenses liées à leur participation (p. ex., frais de déplacement et de garderie). Des aliments et des boissons ont été offerts lors des rencontres.

En tout, 156 personnes ont participé aux rencontres des groupes de discussion.

2.2.4 Service central de renseignements

Un service central de renseignements par téléphone a été mis à la disposition du public pendant tout le déroulement du processus de consultation publique. À l'aide d'un menu de messages, les personnes intéressées pouvaient écouter divers messages d'instructions en anglais ou en français et laisser un message demandant soit des exemplaires de documents écrits, soit des renseignements écrits sur tout autre aspect de l'Initiative de protection de l'enfance ou du processus de consultation publique. Les personnes de l'extérieur de Winnipeg pouvaient composer un numéro sans frais à cette fin.

En tout, 210 personnes ont appelé la ligne téléphonique du service central de renseignements. La plupart d'entre elles ont laissé un message comportant une seule demande. Toutefois, cinq personnes ont laissé un message se rapportant à deux domaines d'intérêt. Comme l'indique le tableau 3, la très grande majorité des messages consistaient en demandes de renseignements sur l'Initiative de protection de l'enfance.

TABLEAU 3
But des messages laissés sur le répondeur du service central de renseignements

But du message	Nombre	%
Demande de documentation écrite sur l'Initiative de protection de l'enfance	103	50,0 %
Demande de renseignements sur les assemblées publiques locales et les autres rencontres	63	30,6 %
Demande d'inscription en vue de présenter un mémoire à l'occasion d'une assemblée publique locale	23	11,2 %
Demande de rencontre privée concernant l'Initiative de protection de l'enfance	5	2,4 %
Demande de services de garde d'enfant pendant une assemblée ou une rencontre	4	1,9 %
Demande de renseignements concernant les langues dans lesquelles la documentation écrite est offerte	3	1,5 %
Préoccupation exprimée par rapport à ce qu'il adviendra des enfants et du personnel pendant la mise en œuvre des changements	3	1,5 %
Offre d'aide pour organiser une assemblée publique locale	1	0,5 %
Demande de renseignements concernant les possibilités d'emploi et de formation dans le cadre de la restructuration du système	1	0,5 %
Total	206	100,0 %

Une norme de service de réponse aux messages dans un délai de deux jours ouvrables a été fixée et maintenue tout au long du processus de consultation publique.

2.2.5 Site Web

Au cours du déroulement du processus de consultation, on a procédé à une restructuration importante du site Web de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance (www.aji-cwi.mb.ca/fr/index.html). Le site Web renouvelé a été inauguré le 9 août 2001, le même jour où les responsables de l'Initiative ont tenu une conférence de presse. La restructuration du site permet une consultation plus aisée de toute la documentation affichée et comporte les améliorations suivantes :

- l'affichage de documentation générale sur la phase 3;
- l'affichage des versions électroniques du rapport et de la brochure intitulés *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*;
- l'ajout d'une page dans laquelle les visiteurs du site Web peuvent inscrire leurs commentaires;
- l'élaboration d'une version française du site Web, comprenant les mêmes renseignements relatifs à la phase 3 que ceux affichés sur le site en langue anglaise.

Le relevé du nombre de visites du site indique une augmentation constante de l'achalandage du site jusqu'au mois de juillet 2001, suivie d'une augmentation marquée en août de la même année, telle qu'illustrées par le nombre d'appels de fichiers ci-après[5]. Le nombre d'appels de fichier pendant les mois de septembre et d'octobre s'établit à un peu plus du double du nombre d'appels de fichier pendant le mois de juillet (voir le tableau 4).

[5] Le nombre d'appels de fichier indique le nombre de fois qu'une page donnée du site a été consultée au cours d'un mois, et non le nombre total de visites du site ni celui de visiteurs discrets. Ces données ne sont pas connues.

Tableau 4
Nombre d'appels de fichiers par mois

mois	appels de fichiers
avril 2001	622
mai 2001	945
juin 2001	1 201
juillet 2001	1 309
août 2001	13 446
septembre 2001	2 916
octobre 2001	2 854

Au cours du processus de consultation publique, seuls quatre visiteurs ont fait part de leurs commentaires dans la page conçue à cette fin.

2.2.6 Commentaires écrits

Les personnes intéressées pouvaient aussi faire part par la poste ou par courriel de leurs commentaires et observations relatifs aux changements proposés. Au cours du processus de consultation publique, vingt-cinq observations écrites ont été communiquées par ces moyens aux responsables de l'Initiative de protection de l'enfance. La plupart de ces observations consistaient en demandes de renseignements ou en transmission de commentaires à l'appui de mémoires présentés lors d'assemblées publiques locales. Seules 11 de ces observations écrites ont apporté un complément d'information notable par rapport aux commentaires recueillis par d'autres moyens.

2.2.7 Promotion du processus de consultation publique

Des efforts considérables ont été déployés afin de faire connaître le processus de consultation publique et d'encourager la participation du public à ce processus. Au nombre de ces démarches, mentionnons les suivantes :

- la conférence de presse tenue le 9 août 2001, à l'occasion de laquelle on a présenté au public le rapport et la brochure intitulés *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* et lancé le processus de consultation publique;
- l'envoi par la poste d'un exemplaire du rapport et de multiples exemplaires de la brochure à plus de 2 000 organismes latéraux

dans la semaine qui a suivi la conférence de presse, accompagnés d'une lettre de présentation et d'une affiche faisant la promotion du processus de consultation publique;

- la diffusion du rapport et de la brochure *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* par les organismes de services à l'enfant et à la famille et les offices régionaux de la santé;
- la pose d'affiches par des groupes de jeunes et/ou d'organismes dans les agglomérations où allaient se dérouler des assemblées publiques locales. La date, l'heure et le lieu de ces assemblées étaient indiqués sur les affiches;
- la publication d'annonces payées et de communiqués d'intérêt général dans la presse écrite et électronique à l'échelle locale, régionale et provinciale;
- l'insertion de renseignements sur le processus de consultation publique à l'intérieur de documents préparés par des organismes coopérants et ce, aux fins de distribution à leurs membres.

On a également fait appel aux stratégies de promotion croisée pour informer le public du processus de consultation. Par exemple, ont été affichés sur le site Web à la fois le lieu, la date et l'heure des assemblées publiques locales, de même que les renseignements sur la façon d'entrer en communication avec la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance. De plus, les numéros de téléphone du service central de renseignements, ainsi que l'adresse du site Web et l'adresse courriel de l'Initiative de protection de l'enfance figuraient dans tous les documents écrits diffusés.

Enfin, chacune des parties à l'Initiative a mis sur pied ses propres activités visant à promouvoir le processus de consultation publique et à encourager la participation du public.

2.3 ÉVALUATION D'ENSEMBLE

L'efficacité du processus de consultation est fonction de la mesure selon laquelle la planification et la mise en œuvre du processus ont permis de surmonter les difficultés suivantes :

- la période de temps relativement courte entre le lancement officiel du processus et la fin prévue de celui-ci;
- le temps choisi pour tenir les consultations, lesquelles ont commencé en août et se sont poursuivies tout au long du mois fort occupé de septembre;
- la diversité géographique de la population du Manitoba et des nombreux groupes concernés par les changements proposés;
- la difficulté de joindre les personnes de groupes à risque qui sont touchés par le système de prestation de services à l'enfant et à la famille et qui sont susceptibles de nécessiter de tels services;
- les événements tragiques du 11 septembre 2001 qui ont retenu l'attention de la population et des médias pendant la dernière partie du processus de consultation.

Bien que le processus ait été conçu de façon à composer avec chacune de ces situations, à l'exception de la dernière, il est néanmoins difficile de procéder à une évaluation définitive de son efficacité. Par exemple, il n'est pas possible d'évaluer le niveau de sensibilisation du public au processus. Il n'est pas davantage possible d'estimer combien de personnes n'ont pas participé au processus parce qu'elles n'étaient pas au courant qu'elles pouvaient le faire.

Il est clair, toutefois, que plus de 1 000 personnes ont pris le temps d'assister à l'une des assemblées publiques locales ou de participer à l'un des groupes de discussion. Il est également clair que ces personnes constituent un échantillon représentatif dans son ensemble des Manitobains qui s'intéressent personnellement ou professionnellement à la mise en place d'un système de prestation de services à l'enfant et à la famille qui réponde mieux aux besoins des bénéficiaires.

En somme, le processus de consultation a été efficace dans la mesure où il a permis au comité directeur et aux autres intervenants à l'Initiative de protection de l'enfance de prendre connaissance des avis et points de vue d'un échantillon très large de Manitobains concernant les changements proposés.

Les thèmes majeurs du processus de consultation font l'objet de la section suivante du rapport.

3.0 THÈMES MAJEURS DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Le processus de consultation a donné au public l'occasion de fournir de nombreux commentaires et suggestions concernant les changements proposés au système de prestation des services à l'enfant et à la famille. La présente section identifie les thèmes majeurs qui se dégagent de cette rétroaction, en mettant l'accent sur les points de vue qui ont des implications importantes pour la planification détaillée qui se poursuit actuellement dans le cadre de la phase 3.

3.1 NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Dégager les principaux thèmes des centaines de recommandations et de commentaires recueillis constituait une tâche difficile. Un bref aperçu de la démarche en trois étapes utilisée pour accomplir ce travail est présenté ci-dessous.

1re étape : Élaboration de rapports sommaires

Un rapport très détaillé des recommandations et commentaires recueillis a été rédigé pour chacune des activités mises en oeuvre.

Assemblées publiques locales

Dans un premier temps, les discussions de chaque assemblée publique ont fait l'objet d'un rapport provisoire. Dans un deuxième temps, une version finale de chaque rapport a été rédigée en tenant compte des commentaires des membres du comité des communications de l'Initiative. Dans un dernier temps, on a procédé à une fusion de tous les rapports d'assemblée en un seul rapport sommaire.

Groupes de discussion

En ce qui concerne les groupes de discussion, les experts-conseils ont préparé un rapport provisoire des discussions de chaque groupe. Ensuite, ils ont rédigé un rapport sommaire final en tenant compte des commentaires et suggestions du comité des communications.

Autres rapports

Un rapport sommaire provisoire a été rédigé à partir des commentaires et observations recueillis par le service central de renseignements et au moyen de messages écrits. Puis, les membres du comité des communications et du comité de mise en œuvre ont étudié ce rapport qui, par la suite, a été transformé en rapport sommaire final en tenant compte de leurs commentaires et suggestions.

2e étape : Classement de toutes les recommandations et points de vue

Une liste complète de toutes les recommandations et suggestions recensées dans les divers rapports a été établie. Chaque entrée de la liste, portant mention du document source, a été classée en fonction du sujet du *Plan conceptuel* dont elle se rapprochait le plus. Une nouvelle liste a ensuite été dressée par sujets.

3e étape : Identification des principaux thèmes

Le Comité des communications a consacré deux réunions à déterminer les principaux thèmes à partir de la liste complète. Des critères communs ont été retenus pour effectuer cette tâche. On s'est entendu pour dire que les principaux thèmes devaient refléter les éléments de base des changement proposés et non pas les détails moins importants. Il y a également accord sur le fait que les principaux thèmes sont :

1. les idées exprimées par un grand nombre de participants au processus de consultation;

2. les idées exprimées avec force par une minorité de participants, et particulièrement celles exprimées par une minorité faisant partie de l'un des groupes importants de personnes concernées par les changements;

3. les points de vue radicalement divergents parmi les participants au processus.

Chaque membre du comité des communications a identifié des thèmes qu'il estimait correspondre à ces critères. Ensuite, le comité a examiné chacun de ces principaux thèmes possibles et une liste finale sur laquelle tous étaient d'accord a été établie.

Comme il en va de toute méthode, celle utilisée dans ce cas-ci comporte à la fois des points forts et des points faibles. Son principal point fort, c'est qu'il s'agissait d'une démarche relativement facile à comprendre et à utiliser pour le traitement de centaines de recommandations et l'identification de thèmes majeurs.

Elle comporte, cependant, deux points faibles importants. Premièrement, des recommandations qui pourraient être importantes se sont trouvées à être mises de côté, en raison du fait qu'elles n'ont été exprimées que par un nombre restreint de participants. Deuxièmement, il se peut que d'autres recommandations qui, elles aussi, auraient pu avoir de l'importance, aient été éliminées, en raison du fait qu'elles n'étaient pas liées à l'un ou l'autre des éléments fondamentaux des changements proposés.

3.2 THÈMES PRINCIPAUX

Les thèmes principaux décrits ci-dessous ont été regroupés en fonction des changements proposés, tels que ceux-ci sont présentés dans le *Plan conceptuel*. Il est à espérer que cette façon de faire aidera les décideurs à prendre en considération les implications des thèmes majeurs par rapport aux modifications et révisions éventuelles des changements proposés au système de prestation de services à l'enfant et la famille.

3.2.1 L'INITIATIVE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

À ce sujet, deux sujets de préoccupation ressortent des recommandations et commentaires formulés par les participants : d'une part, les objectifs officiels de l'Initiative et, d'autre part, les phases et le calendrier de l'Initiative. Les thèmes principaux se rapportant à ces deux éléments sont présentés ci-dessous.

- **Objectifs de l'Initiative**

  Ce qui ressort le plus, c'est l'appui solide qu'accordent de nombreux participants aux trois principaux objectifs de l'Initiative. Tels qu'ils sont énoncés dans le *Plan conceptuel* et *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*, les objectifs sont les suivants :

  - reconnaître le droit et l'autorité des Premières nations à l'échelle de la province en élargissant le champ de compétence des Premières nations à l'extérieur des réserves;
  - reconnaître le droit et l'autorité des Métis à l'échelle de la province;
  - restructurer le système existant de prestation des services à l'enfant et à la famille grâce à des changements de nature législative et autres.

Le commentaire de l'un des participants à l'un des groupes de discussion exprime en un mot l'essence même de cet appui : « Il était grand temps ». Plusieurs participants ont félicité les parties à l'Initiative de protection de l'enfance d'avoir pris l'initiative de reconnaître le droit et l'autorité des Premières nations et des Métis dans la gestion des services à l'enfant et à la famille et d'avoir œuvré dans ce sens au cours de la dernière année. L'appui accordé aux objectifs de l'Initiative reflétait également un appui quasi unanime en faveur de la prestation de services adaptés à la culture des bénéficiaires.

Tout en appuyant les trois objectifs de l'Initiative, certains intervenants ont affirmé que ces objectifs étaient insuffisants. Quatre types de préoccupations ont été exprimées à ce sujet.

En premier lieu, les participantes aux groupes de discussion des associations de femmes se sont dits préoccupés de ce que les objectifs soient centrés sur des changements de nature structurelle et politique et qu'ils ne tiennent pas compte des « changements radicaux à apporter au système de prestation de services » afin que celui-ci devienne plus humain et plus efficace. En bref, on estime que les changements à la structure du pouvoir ne constituent qu'un des changements nécessaires.

En deuxième lieu, une minorité de participants considèrent que les objectifs actuels de l'Initiative sont insuffisants, en ce qu'ils ne tiennent pas compte des causes profondes de la négligence et de la violence à l'égard des enfants, telles que la pauvreté et la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues. Si on ne tient pas compte de ces facteurs, le système restructuré continuera de réagir à des symptômes au lieu de s'attaquer aux causes profondes des problèmes.

La troisième préoccupation est liée à la seconde : certains participants estiment que les objectifs de l'Initiative se limitent à une restructuration du système de prestation de services à l'enfant et à la famille. Ils croient qu'une approche intersectorielle à la réforme du système s'impose. Ils demandent que l'on élargisse sensiblement le projet de restructuration de manière à répondre aux besoins des enfants et des familles à partir d'une perspective holistique et afin d'y intégrer des sujets relevant de l'éducation, de la santé et de la justice.

Enfin, on estime que les objectifs se montrent lacunaires en ce qui concerne la reconnaissance des droits de la communauté franco-manitobaine. Les participants à l'assemblée publique locale tenue à Saint-Boniface, désignée comme étant la seule à se dérouler en français pendant le processus de consultation, ont soulevé ce point à plusieurs reprises. Ils ont accordé un appui sans réserve à la reconnaissance de la culture et des droits politiques des Autochtones, mais ils ont également critiqué le fait que l'Initiative ne fait pas état d'une reconnaissance similaire de la culture et des droits des francophones.Tel qu'il est mentionné dans un des mémoires présentés lors de l'assemblée publique à Saint-Boniface, il est « absolument essentiel que la restructuration du plan tienne compte clairement et explicitement des besoins de la minorité francophone… ».

Il est également important de noter qu'un certain nombre d'Autochtones ayant participé au processus de consultation ont insisté sur le fait que les responsables de l'Initiative ne se mêlent pas des discussions et négociations actuelles de l'Initiative d'accord-cadre.

- **Phases et calendrier du déroulement de l'Initiative**

En ce qui concerne les phases et le calendrier de l'Initiative, les recommandations et suggestions font état de deux préoccupations apparentées et partagées par un grand nombre de participants. Ces préoccupations sont revenues à maintes reprises tout au long du processus de consultation, à part l'exception notable des délibérations des groupes de discussion des adolescents pris en charge, des jeunes adultes autrefois pris en charge, des familles d'enfants pris en charge et des familles d'accueil.

La première critique a trait au manque d'inclusivité dans la planification et le processus décisionnel de l'Initiative. En bref, de nombreux participants trouvent qu'aucun rôle important n'a été prévu pour les parties externes à l'Initiative de protection de l'enfance une fois terminées les consultations publiques. Cette critique, qui semblait partagée par plusieurs intervenants, a été exprimée avec plus ou moins de force. Ils ont également suggéré un éventail de mesures pour remédier à cette lacune.

Un certain nombre de participants ont déclaré ouvertement qu'on n'avait pas prévu suffisamment de temps pour permettre au public de faire connaître ses réactions au document *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*. En effet, les participants de plusieurs assemblées publiques locales ont fait savoir qu'ils n'avaient été mis au courant de la tenue d'une assemblée que le jour même de son déroulement. D'autres ont indiqué qu'ils ne l'avaient appris que quelques jours auparavant. En général, ces personnes ont fait part de leur frustration à ce sujet, sans formuler de suggestions quant à la façon de remédier à la situation.

Les groupes de discussion d'associations de femmes se sont également dits préoccupés du manque d'inclusivité prévue dans les phases ultérieures de planification et de mise en œuvre. On estime que le rôle des femmes en tant que « principales pourvoyeuses de soins et de services » et en tant que « principales personnes par qui la culture est transmise » n'est pas pris en compte dans la structure et les activités de l'Initiative. Elles ont suggéré qu'un conseil consultatif de

femmes soit établi et chargé de fournir de façon périodique des commentaires et suggestions au comité de mise en œuvre. Elles ont également recommandé que des représentants d'anciens bénéficiaires, d'associations communautaires, de parents de famille d'accueil et du personnel actuel siègent au conseil.

Divers participants ont demandé que d'autres groupes de personnes concernées par les changements soient consultés au cours des phases ultérieures de l'Initiative. Parmi ceux-ci, mentionnons, entre autres :

- les anciens,
- les parents de familles d'accueil,
- les organismes non autochtones de prestation de services à l'enfant et à la famille,
- les communautés et les associations d'Autochtones vivant en milieu urbain,
- la communauté francophone.

Les participants estiment également qu'il est essentiel de tenir d'autres consultations :

- avant l'adoption du plan détaillé de mise en œuvre;
- avant l'approbation de la méthode qui sera utilisée pour la sélection d'une administration;
- pendant la période d'élaboration ou de révision de textes de loi.

La deuxième critique exprimée, soit ouvertement soit implicitement par les participants, à l'endroit des phases et du calendrier de l'Initiative de protection de l'enfance, c'est que les plans actuels sont trop « ambitieux », « combatifs » et/ou « irréalistes ».

Une telle critique est implicite dans les demandes répétées de consultations sensiblement plus nombreuses au moment de la mise en oeuvre des phases ultérieures.

Les participants ayant exprimé ouvertement cette critique appuient leur demande d'une période de planification et de transition beaucoup plus longue sur les arguments suivants :

- le danger que l'on reproduise, à l'intérieur du nouveau système, le comportement stressé et réactionnel du système actuel, si la restructuration procède trop rapidement;
- le grand nombre de questions difficiles dont la résolution nécessite beaucoup de temps;
- la nécessité de mettre en place des mécanismes de « guérison systémique » pendant la période de transition, afin de remédier aux effets néfastes profonds et durables du système actuel sur la prestation de services et les attitudes du personnel et des membres de la communauté.

3.2.2 Gestion

Les recommandations et commentaires formulés au sujet de la gestion des services portent principalement sur la structure administrative générale proposée et, à un moindre degré, sur les lois dans le domaine, les compétences concurrentes et le partage prévu des pouvoirs et des responsabilités à l'intérieur de cette structure. Les thèmes principaux se rapportant à ces éléments sont présentés ci-dessous.

Structure administrative dans son ensemble

Le modèle de structure administrative proposé dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* a reçu l'appui général des participants.

En général, on estime que la création de quatre administrations correspond aux objectifs de l'Initiative de protection de l'enfance, auxquels souscrivent également la majorité des participants. Comme l'a mentionné l'un des intervenants, « le plan proposé permet aux communautés autochtones de gérer leur propre réseau de prestation de services et ce, dans le cadre d'un réseau plus général de prestation et en tant que partenaires importants de celui-ci. »

Les participants aux groupes de discussion des adolescents pris en charge, des jeunes adultes autrefois pris en charge, des familles

d'enfants pris en charge et de familles d'accueil sont ceux qui se sont le moins prononcés sur la structure administrative proposée.[6]

Toutefois, de nombreux participants s'interrogent sur l'administration concrète des services. En premier lieu, certains d'entre eux s'inquiètent des frais administratifs qu'occasionnera la création de quatre administrations. On estime que l'on multiplie ainsi par quatre l'Infrastructure et les responsabilités de chacune, et on croit que cela entraînera un accroissement important du financement requis pour couvrir les frais d'administration du réseau. De plus, on craint que cet accroissement ne se fasse aux dépens des fonds réservés en ce moment à la prestation de services aux enfants et aux familles, ceux-là même qui en ont le plus besoin et dont les intérêts devraient passer en premier.

En deuxième lieu, quelques participants font valoir que l'efficacité de l'administration du réseau dépendra essentiellement de la coopération et de la collaboration soutenues à tous les niveaux des quatre administrations et entre les parties à l'Initiative de protection de l'enfance. Certains d'entre eux doutent ou sont sceptiques que cela puisse se réaliser. La nécessité de mesures visant à assurer une telle coopération ressort très clairement du rapport des groupes de discussion d'associations de femmes.

> « Afin de travailler en commun, de nourrir une relation de confiance et d'établir des partenariats fructueux, il faut y mettre le temps, l'énergie et les ressources nécessaires. Il faut faire preuve de vigilance afin de veiller à ce que les administrations ne ménagent aucun effort pour collaborer les unes avec les autres. Elles doivent s'engager résolument à supprimer les barrières culturelles et raciales et résister à la tentation de travailler chacune de leur côté lorsque se présentent des occasions de collaboration et de partenariat. »

[6] Tel qu'il a été indiqué dans le rapport sommaire de ces divers groupes, « ils ont préféré laissé la question de la restructuration du système aux parties concernées – "dont la décision est déjà prise à ce sujet". Ils se soucient davantage de savoir si les changements proposés donneront en effet lieu à de meilleurs services pour les enfants et les familles autochtones, à un personnel plus compétent et à des foyers plus accueillants. »

Les pires craintes à l'égard de la structure administrative proposée sont à l'effet que le souci de collaborer s'estompe avec le temps et que les administrations en viennent à se faire concurrence en ce qui a trait au financement, aux pressions à exercer et au recrutement des bénéficiaires. Un tel esprit de clocher et de dispute politique nuirait au fonctionnement du système et ne servirait pas les intérêts supérieurs des enfants et des familles de la province.

En troisième lieu, quelques participants s'inquiètent de la confusion possible que pourrait susciter le fait que quatre administrations et de nombreux organismes soient tous habilités à offrir des services à l'enfant et à la famille sur un même territoire.

Bien que plusieurs participants ne se soient pas montrés critiques des changements proposés à la structure administrative, ils les trouvent néanmoins incomplets. Le point soulevé le plus fréquemment à ce sujet reflète la même préoccupation exprimée par rapport au manque d'inclusivité prévu dans les phases et le calendrier de l'Initiative.

Dans ce cas-ci également, divers groupes de participants ont déploré avec plus ou moins de force le manque d'inclusivité. Quelques participants font remarquer qu'il n'est pas question, dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement,* du rôle réservé aux représentants communautaires dans la nouvelle structure administrative, tandis que d'autres font la même remarque en ce qui a trait aux anciens. Les uns et les autres estiment qu'il s'agit là d'une question importante.

Les participantes aux rencontres des groupes de discussion des associations de femmes sont d'avis que le « rôle primordial » des femmes doit être reflété dans la structure administrative des services. À cet effet, elles ont formulé deux recommandations :

- ❖ adoption d'un protocole d'entente entre toutes les parties visant à assurer une représentation égale des femmes à tous les échelons de la structure administrative;

- création d'un conseil consultatif de femmes faisant rapport au ministre, au Conseil du leadership ou au Comité permanent.[7]

Parallèlement, les participants à l'assemblée publique locale tenue à Saint-Boniface ont demandé que des mesures soient adoptées visant à assurer une représentation des francophones dans la structure administrative. Plus précisément, ils recommandent qu'un représentant de la communauté francophone siège au Comité permanent, ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice des services en langue française du ministère des Services à la Famille et du Logement.

L'adoption de mesures visant à assurer la responsabilisation constitue un autre thème majeur des commentaires et recommandations concernant la structure administrative proposée. Tout d'abord, on estime qu'il est essentiel de maintenir l'indépendance du Bureau du défenseur des droits des enfants et d'en renforcer les fonctions et responsabilités. Les intervenants du nord de la province demandent que l'on prenne les moyens nécessaires pour faciliter l'accès des résidants de cette région aux services du Bureau du défenseur. D'autres participants demandent la création d'un bureau d'assistance à la famille afin de répondre aux besoins des pourvoyeurs de soins, tant ceux des familles naturelles que ceux des familles d'accueil.

Les participantes aux rencontres de groupes de discussion des associations de femmes ont formulé la proposition la plus précise relative à l'obligation de rendre des comptes. Elles demandent que soient mis en place des mécanismes globaux d'évaluation de la performance qui permettent « de mesurer jusqu'à quel point le système répond aux besoins des bénéficiaires et aux objectifs définis en matière de prestation de services. » Elles recommandent également que l'on consulte le vérificateur provincial par rapport à l'élaboration de ces mécanismes et qu'un organisme d'évaluation

[7] Ce conseil prendrait la relève du conseil consultatif de femmes proposé pour donner son avis pendant le déroulement des phases ultérieures de planification et de mise en œuvre de l'Initiative de protection de l'enfance.

indépendant, apolitique, soit mis sur pied et chargé de jouer un rôle prépondérant dans leur mise en place.

Enfin, elles font ressortir l'importance de veiller à ce que les décisions des administrations soient prises sans ingérence politique. Elles font remarquer que des mesures en ce sens n'ont pas été prévues dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement.*.

Textes de loi

Les participants se sont prononcés en grand nombre en faveur de la modification des lois existantes ou de la rédaction de nouvelles lois. À ce sujet, ils ont précisé un certain nombre de modifications à apporter aux lois, dont les suivantes :

- reconnaissance juridique de l'adoption selon les coutumes des Autochtones;
- rédaction des textes de loi en termes respectueux et sensibles aux besoins des gens;
- dispositions stipulant que les enfants et les familles doivent être informés de leurs droits en temps utile;
- préoccupation principale : par la mise en œuvre de services de prévention, veiller à ce que les enfants ne soient pas séparés de leur famille;
- intégration et reflet des valeurs culturelles et des croyances autochtones;
- adoption de dispositions stipulant que l'administration générale et l'administration des Métis doivent fournir des services en langue française.

Compétences concurrentes

En ce qui a trait aux compétences concurrentes, les thèmes principaux qui se dégagent du processus de consultation font écho à ceux qui se rapportent à la structure administrative dans son ensemble. Les participants, surtout ceux qui habitent de petites

communautés, soulignent la nécessité de collaboration et de partenariat entre les administrations et les organismes de prestation de services. Les participants estiment qu'il faut prendre les moyens qui s'imposent pour éviter qu'il y ait confusion chez les bénéficiaires et le public en général.

- **Partage des pouvoirs**

Les avis étaient partagés en ce qui concerne le partage des pouvoirs, entre autres en ce qui a trait aux normes de service. D'un côté, certains participants font valoir l'importance d'établir des normes de service provinciales. Afin d'assurer la régularité et la qualité des services et de la prestation de services au sein d'un réseau de compétences concurrentes, il est essentiel, selon eux, de définir et d'appliquer de telles normes à la grandeur de la province. Quelques participants sont d'avis que l'application de normes provinciales permettra de limiter dans une certaine mesure les tentatives d'ingérence politique.

De l'autre côté, d'autres participants ont souligné l'importance que les administrations et les organismes fassent preuve de réceptivité et de souplesse pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Sans demander qu'on ne définisse pas de normes à l'échelle provinciale, ils ont toutefois insisté que de telles normes respectent l'intégrité culturelle de chacune des administrations et les réalités concrètes des communautés desservies par celles-ci.

3.2.3 Processus de sélection d'une administration

Tous les commentaires et suggestions recueillis au sujet du processus de sélection de l'administration appropriée portent sur la question du choix lui-même et sur l'importance accordée à ce point précis dans la restructuration proposée. Dans ce contexte, la préoccupation majeure des participants, c'est que le système permette aux personnes concernées d'exercer un choix véritable. Afin que cela se réalise, les participants ont fait valoir les deux points suivants :

- que le droit de choisir, la façon d'exercer un choix et les implications d'un choix soient bien compris des bénéficiaires, de l'ensemble du personnel des administrations et du public en général;
- que l'on n'exerce pas de pressions indues sur les bénéficiaires par rapport à leur choix et que ceux-ci n'aient pas, en raison de leur choix, à subir de conséquences punitives, que ce soit de la part de personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du système.

Quelques participants ont aussi fait valoir l'importance d'adopter des mesures visant à assurer que les femmes marginalisées, et plus particulièrement celles qui sont isolées ou qui habitent dans une communauté rurale ou éloignée, puissent exercer un choix véritable. De telles mesures devraient chercher à éliminer les obstacles au choix entraînées par des difficultés de transport et la dépendance sur les administrations locales pour répondre à ses besoins fondamentaux.

Quoique les participants soient bien conscients de l'importance primordiale de la liberté de choix, ils estiment néanmoins qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures visant à assurer que l'on ne fasse pas un choix dans le seul but d'éviter de recevoir des services ou de prévenir l'intervention des services à l'enfant et à la famille.

Un dernier thème relevé se rapporte à l'importance de définir ce que l'on entend par « Métis » et « personnes non inscrites » en ce qui a trait à la sélection d'une administration et au processus d'orientation.

3.2.4 Services

Les commentaires et réactions relatives aux services qui seraient offerts par le nouveau système portent surtout sur l'Unité commune d'admission, l'éventail de services, les parents de famille d'accueil, ainsi que le transfert de services pendant la période de transition. En voici les principaux thèmes :

- **Unité commune d'admission**

  Il semble que la proposition de recevoir et de traiter les demandes en collaboration n'ait pas été assez bien décrite dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*. La plupart des personnes ayant formulé des commentaires sur l'Unité commune d'admission demandent des clarifications sur le fonctionnement de l'Unité et sur l'exploitation des ressources et du personnel affecté à la réception des demandes dans les endroits autres que Winnipeg. Il semble bien qu'il faudra consacrer beaucoup plus d'efforts à cet élément du projet si on veut obtenir des réactions valables.

  Compte tenu des renseignements dont ils disposaient, les participants se disent pleinement d'accord avec la coordination de la réception et du traitement initial des demandes. Ils ajoutent toutefois que le système devrait permettre que ce traitement initial se fasse le plus possible sur place.

- **Éventail de services**

  Bien que des participants disent apprécier certaines caractéristiques du système actuel de services à l'enfant et à la famille, la plupart suggèrent une importante restructuration de l'approche et des services. Certains participants se disent déçus de n'avoir trouvé dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* que très peu de renseignements sur la prestation des services et sur ce que le nouveau système aura de différent à offrir à ce chapitre.

  On appuie fortement les objectifs énoncés relatifs aux services du nouveau système. En accord avec les objectifs proposés qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités, les participants appuient résolument le passage d'un modèle de services « de nature réactive », caractérisé par « la confrontation » et « centré sur la résolution de crises », à un modèle nettement « plus orienté vers la prévention », « moins menaçant » et « plus communautaire ». Ce point de vue est reflété dans le rapport des groupes de discussion de femmes :

  > « Le système ne réussit présentement qu'à réagir aux urgences et, la plupart du temps, n'arrive pas à consacrer ses ressources aux

activités de prévention. Si nous ne voulons pas que l'Initiative reste un vœu pieux, et si nous souhaitons qu'elle ait des répercussions positives sur la société, il faut que le système soit davantage en mesure d'offrir ou de soutenir la prestation de services de prévention qui ne relèvent pas directement de son mandat. »

Bien que les participants reconnaissent la place primordiale que continueraient d'occuper les obligations de protection au sein du système restructuré, ils ont l'impression que ce dont bon nombre de familles ont besoin, c'est de soutien, ce qu'ils ne peuvent recevoir du système actuel, du moins de façon satisfaisante.

Les participants formulent d'autres recommandations en plus de celle, sans équivoque, de mettre davantage l'accent sur la prévention. Les participants font valoir que les services doivent découler des besoins plutôt que d'un programme (c.-à-d. que les services devraient répondre aux besoins des bénéficiaires et non amener ceux-ci à exprimer des besoins correspondant aux services offerts). Une recommandation connexe, faisant écho à ces préoccupations relatives aux objectifs de l'Initiative, suggère que les services soient en mesure d'offrir un soutien intersectoriel, plutôt que de se restreindre au soutien offert dans le cadre du système des services à l'enfant et à la famille.

Les participants, en particulier ceux des régions rurales et du Nord, se disent très irrités des inégalités existantes en ce qui a trait aux ressources. Les résidants de ces régions qui souhaitent bénéficier des services dont ils ont besoin doivent quitter leur communauté et débourser beaucoup d'argent, ce qui occasionne de grands dérangements et ne donne que des résultats contestables. Ces participants demandent que des ressources soient offertes dans leur région.

D'autres participants demandent que les jeunes et les familles naturelles jouent un plus grand rôle dans la planification des services et les prises de décision.

On demande enfin que le nouveau système comble certaines lacunes importantes et trop longtemps tolérées, à savoir des carences au regard :

- des services à l'intention des adolescents plus âgés, mais ayant encore moins de 18 ans;
- d'une planification et d'un soutien à offrir pendant la période de transition qui précède et suit le 18e anniversaire du jeune;
- du soutien aux femmes qui purgent une peine de prison et qui ont une famille, en particulier les jeunes mères;
- des « enfants » de la rue ou des jeunes fugueurs.

Les participants qui ont soulevé ces carences ajoutent qu'il faudrait en tenir compte dans les phases de planification du nouveau système.

Parents de famille d'accueil

La consultation publique a donné lieu à un grand éventail d'opinions exprimées avec force sur les questions relatives aux parents de famille d'accueil. L'un des principaux thèmes de ces réactions est que le soutien actuellement offert aux familles d'accueil est nettement inadéquat. Dans l'ensemble, on recommande que le nouveau système réponde mieux aux besoins de ces fournisseurs de soins, et qu'il les soutienne davantage, en particulier dans les domaines suivants :

- formation et perfectionnement professionnel;
- accès aux programmes de soutien;
- accès aux ressources spécialisées;
- protection contre de fausses allégations de mauvais traitements;
- soutien dans la prestation de soins aux enfants ayant des besoins spéciaux.

Compte tenu du nombre d'enfants autochtones présentement confiés aux soins de familles d'accueil non autochtones, les participants demandent également qu'on fasse plus d'efforts pour offrir des services de soutien adaptés à la culture des bénéficiaires.

De même, le soutien financier offert aux familles d'accueil est perçu comme étant insuffisant, en particulier le montant actuellement versé aux familles d'accueil du Nord et aux membres des familles étendues.

Les participants mentionnent également le besoin de consacrer beaucoup plus d'efforts à trouver des familles d'accueil autochtones. On ajoute que, dans ce but, il faudrait éliminer bien des obstacles qui les privent de cette possibilité.

Les participants à l'assemblée publique locale de Saint-Boniface demandent également qu'on s'efforce de trouver des familles d'accueil francophones pour les enfants d'expression française.

On se demande comment s'effectuera la délivrance de permis aux familles d'accueil dans le cadre du nouveau système. À cet effet, les participants suggèrent d'adopter une approche coordonnée ou centralisée.

Les adolescents pris en charge qui ont participé aux groupes de discussion expriment toute une gamme de préoccupations relatives à leur expérience en famille d'accueil, et recommandent :

- que le personnel des Services à l'enfant et à la famille surveille plus étroitement les familles d'accueil, et s'y rende même sans s'annoncer afin de vérifier comment les choses se passent vraiment.
- qu'ils puissent demeurer en contact plus étroit avec les employés des Services à l'enfant et à la famille responsables de leur dossier.
- qu'on augmente les programmes de soutien à la vie autonome et les services de transition qui facilitent l'entrée dans la vie adulte.

- **Transfert de services**

La proposition du transfert des services offerts aux enfants à l'heure actuelle par des organismes non autochtones a suscité beaucoup de réactions. C'est la possibilité que ce transfert entraîne le déplacement d'enfants présentement en famille d'accueil qui a suscité le plus de controverse.

Les participants s'entendent généralement sur le critère fondamental qui doit guider les transferts de services et les déplacements, à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant.

On s'entend de même à dire que le processus de transfert des services doit être soigneusement planifié et mis en œuvre graduellement. En outre, les enfants dont le dossier sera transféré ont droit à une continuité de services et à la meilleure planification de gestion de cas possible.

La plupart des participants sont d'avis que les administrations et les organismes à les services seront transférés ne devraient avoir le droit de déplacer un enfant que lorsqu'il s'agit de son intérêt supérieur. Par contre, les participants expriment clairement que ce droit doit être exercé avec grande prudence. Le rapport des groupes de discussion constitués des personnes concernées par les changements exprime le sentiment d'un grand nombre de participants :

> « On ne devrait pas retirer de leur milieu les enfants autochtones pris en charge et les envoyer dans une autre famille d'accueil uniquement pour respecter les apparences ou afin qu'ils soient vus dans une famille d'accueil autochtone. Un certain nombre d'enfants autochtones se trouvent à être très bien dans une famille non autochtone et ils ne devraient pas être déplacés juste pour être déplacés. Presque tous les enfants pris en charge et ceux en famille d'accueil qui ont participé aux groupes de discussion sont d'avis que, si un enfant se trouve bien dans la famille qui l'accueille, il devrait y demeurer, peu importe qu'elle soit de la même origine culturelle que lui ou non. Si un enfant doit être déplacé, que cela se fasse de façon

naturelle ou lorsqu'un enfant est appelé à retourner dans sa propre famille. »

D'autres participants insistent sur le fait que l'attachement de l'enfant à sa famille d'accueil, et les liens qu'il a pu tisser avec elle, doivent compter pour beaucoup dans la prise de décision relative au déplacement.

De nombreux participants insistent également sur la nécessité d'un traitement équitable en ce qui a trait aux transferts de services et aux placements. Les adolescents pris en charge soutiennent catégoriquement avoir un mot à dire dans la démarche. Selon les termes d'un participant : « Après tout, c'est de notre foutue vie dont on parle. »

On a aussi recommandé qu'un mécanisme de révision et d'appel d'une décision soit établi à l'intention des familles naturelles et des familles d'accueil qui souhaiteraient contester le transfert de services à un autre organisme, ou encore la décision d'un organisme de déplacer un enfant.

3.2.5 Ressources humaines

Les réactions relatives au chapitre du *Plan conceptuel* portant sur les ressources humaines insistent sur le droit des administrations de définir leurs propres exigences en matière de ressources humaines et d'élaborer des stratégies d'éducation et de formation à l'intention de leur personnel. Voici les thèmes principaux qui se dégagent de ces réactions :

- **Droit des administrations de définir leurs exigences en matière de ressources humaines**

  Tout comme dans le cas des réactions relatives aux normes provinciales, les participants ont exprimé des opinions très divergentes concernant le droit des administrations de définir leurs exigences en matière de personnel.

  Certains participants ont souligné l'importance que chaque administration puisse « définir ce qu'elle entend par "compétent" et

"approprié" et les critères d'embauche de ses employés ». Bon nombre de ceux qui ont exprimé ce point de vue semblent d'avis que, dans un système restructuré, il faudra disposer de toute une gamme de compétences et de savoir-faire, et que chaque administration sera la mieux placée pour définir les effectifs et les compétences dont elle aura besoin pour assurer l'efficacité de son réseau de prestation des services.

D'autre part, les participants qui soutiennent qu'on définisse à l'échelle provinciale les exigences en matière de ressources humaines fondent leur point de vue sur au moins une des considérations suivantes :

- ❖ Un éventail de compétences communes seront requises et même essentielles pour certains emplois afin de respecter des normes élevées de services.
- ❖ On se demande si certaines administrations ou si certains organismes ne minimiseront pas le niveau de compétence et de connaissances requis par le personnel sur place.
- ❖ On s'inquiète de certaines pratiques d'embauche récentes où le favoritisme a permis l'embauche de candidats non qualifiés, de préférence à des candidats plus compétents.

Les participants aux groupes de discussion de femmes exigent également que l'on applique un système de salaires justes et équitables, à tous les échelons d'emploi et ce, dans les quatre administrations. La mise en œuvre d'un tel système devrait comprendre également, pendant une période de transition, des mesures incitatives visant à encourager les travailleurs qualifiés des réserves à travailler en dehors de leur réserve et à les compenser des pertes de revenus encourues, du fait que leur situation au regard de l'impôt serait modifiée.

- **Stratégies en matière d'éducation et de formation**

Les participants à la démarche de consultation appuient fortement l'idée d'un investissement majeur dans l'embauche et la formation d'employés plus compétents sur le plan culturel. Ils appuient de la

même façon la participation des Autochtones à l'élaboration d'activités éducatives et de formation et, dans le cas de certains participants, la prise en charge de ces activités par les Autochtones eux-mêmes.

Les participants, en particulier ceux du Nord, ont souligné l'importance pour les personnes intéressées par ces activités de ne pas avoir à déménager dans un grand centre urbain. On ajoute que ces activités éducatives et de formation devraient être accessibles à temps partiel au personnel en place, afin que ces personnes puissent se perfectionner sans avoir à interrompre leur travail.

Les participants de l'assemblée publique locale de Saint-Boniface demandent qu'on prévoie des activités éducatives et de formation pour des travailleurs francophones éventuels.

Enfin, sur un plan plus général, de nombreux participants encouragent l'Initiative de protection de l'enfance à adopter une approche très ouverte en ce qui concerne les activités éducatives et la formation. À la limite, cela pourrait vouloir dire, selon un certain nombre de participants, de renseigner les prestataires de services, appartenant ou non aux Services à l'enfant et à la famille, de même que les familles, autochtones ou non, sur les conséquences de la colonisation et des écoles résidentielles.

À plus petite échelle, les participants des groupes de discussion de femmes, entre autres, demandent que les fournisseurs de services de toutes les administrations soient sensibilisés aux différences culturelles. D'autres participants ajoutent qu'on n'a pas encore répondu aux besoins de formation des parents de famille d'accueil.

3.2.6 Financement

La dernière sphère d'intérêt ayant suscité des thèmes-clés dans le cadre de la démarche de consultation publique est le financement. Ces thèmes ont trait à la pertinence du financement actuel, aux inégalités du financement actuel et au financement de transition. Voici les thèmes principaux qui se dégagent à ce sujet :

- **Insuffisance du financement actuel**

Un des thèmes qui revenaient le plus souvent au cours du processus de consultation est que le financement accordé au système actuel ne suffira pas à soutenir le système restructuré proposé dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement*, surtout si on donne suite aux modifications demandées par la plupart des participants.

Cette question d'un financement suffisant a été soulevée par un grand échantillon représentatif de participants, à l'exception des groupes de discussion des adolescents pris en charge, des jeunes adultes autrefois pris en charge, des familles d'enfants pris en charge et des familles d'accueil, lesquels n'ont pas exprimé d'opinion sur le sujet.

Cette question s'étend bien au-delà du besoin perçu de ressources administratives additionnelles. Il semble qu'on ne réussira pas à soutenir le nouveau système uniquement en modifiant le financement du système actuel.

Ce point de vue apparaît clairement dans le rapport des groupes de discussion de femmes.

> « On s'inquiète beaucoup de la difficulté de restructurer le système dans les limites des ressources existantes, même si on a recours à des ressources additionnelles pour la période de transition. Tous reconnaissent que le système actuel est débordé. Bien des gens qui auraient besoin de services ne peuvent les obtenir et beaucoup de ceux qui en reçoivent n'obtiennent pas toute l'aide dont ils auraient besoin. Les participants se sont vite aperçus que les services nécessaires ne peuvent être offerts par les Services à l'enfant et à la famille tels qu'on les connaît et ce, pour les raisons suivantes : (a) Les moyens utilisés ne fonctionnent pas. (b) Ils coûtent trop cher. Les participants sont d'avis qu'il est temps d'examiner l'efficacité de tous les programmes et de modifier ou d'éliminer ceux qui ne fonctionnent pas. Ils reconnaissent également que le partenariat avec d'autres administrations et organismes de prestation de services permettra d'accroître

l'efficacité et d'épargner à la fois temps et argent. Même si on procède à ces changements, il est difficile d'imaginer que de nouveaux services, faisant appel à de nouvelles approches et offerts à une clientèle élargie, ne nécessiteront pas une augmentation des ressources. Toutes les administrations ont besoin de ressources suffisantes, y compris celles qui leur permettent de mettre l'accent sur les services secondaires et le travail de prévention. »

- **Inégalités du financement actuel**

Les participants au processus de consultation ont relevé ce qu'ils considèrent comme des inégalités de financement. Ils sont d'avis qu'on devrait y remédier dans le cadre de la restructuration du réseau des services à l'enfant et à la famille. Les deux iniquités mentionnées le plus souvent ont trait aux disparités de ressources et de financement :

- ❖ entre, d'une part, le Nord et les régions rurales et, d'autre part, les grands centres urbain;
- ❖ entre les réserves et les collectivités hors réserve.

Les participants à l'assemblée publique locale de Saint-Boniface mentionnent le besoin de réviser le financement en vue de soutenir les services en français et les ressources offertes aux membres de la communauté francophone.

- **Financement de transiton**

Les participants ont formulé une mise en garde au sujet du financement de transition, faisant ressortir la taille, la complexité, l'importance et, dans le cas de certains, la fragilité perçue des efforts requis pendant la période de transition pour mettre en œuvre le nouveau système. Certains participants se disent inquiets qu'on ait peut-être sous-estimé le financement requis pour cette étape.

3.3 THÈMES LES PLUS IMPORTANTS

Parmi les grands thèmes dont il a été question ci-dessus, sept d'entre eux ressortent davantage, s'appliquant à un grand éventail des changements proposés dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement.* Ces thèmes importants sont traités ci-dessous, mais pas nécessairement dans l'ordre de priorité qui leur a été accordé par les participants.

3.3.1 APPUI SANS ÉQUIVOQUE AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES PROPOSÉES

Tout au long de la consultation publique, les participants ont fortement et amplement appuyé l'ensemble de la vision énoncée dans *Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement* en ce qui concerne la restructuration du système des services à l'enfant et à la famille.

On s'est dit d'accord avec :

- les objectifs généraux de l'Initiative;
- le modèle d'ensemble proposé pour la gestion du système;
- la proposition d'avoir recours à un processus de sélection, tout en respectant le droit des personnes concernées d'exercer un choix, quand vient le temps de déterminer, cas par cas, vers quelle administration les diriger;
- les objectifs des services proposés pour le nouveau système;
- l'accent mis sur l'embauche d'employés plus sensibles à la culture des bénéficiaires;
- les modifications proposées au financement du système.

Même si les participants ont soulevé plusieurs points par rapport à chacun des changements proposés, ils ne s'opposent pas aux orientations générales énoncées dans le rapport. En effet, presque tous les participants sont d'avis que les changements au système actuel vont contribuer à l'établissement d'un réseau de prestation de services à l'enfant et à la famille mieux adapté aux besoins des personnes concernées, et que ces changements s'imposaient depuis longtemps.

3.3.2 NÉCESSITÉ D'UNE PLUS GRANDE INCLUSIVITÉ

De très nombreux participants demandent une révision des plans actuels de l'Initiative de protection de l'enfance, de manière à assurer une plus grande participation des parties externes à l'Initiative.

À cet égard, on recommande :

- de consulter davantage les groupes de personnes concernées par les changements au cours des phases ultérieures de planification et de mise en œuvre;
- de permettre aux groupes de personnes qui seront touchées par les changements de donner leur avis et suggestions à titre officiel en ce qui concerne la gestion du nouveau système;
- d'offrir aux bénéficiaires des services et aux fournisseurs de soins la possibilité de participer davantage à la planification et à la gestion des cas.

Une dernière demande relative à la mise en place de mécanismes bien pensés evisant à assurer la responsabilisation reflète ce désir d'une plus grande inclusivité.

3.3.3 NÉCESSITÉ DE REVOIR LE CALENDRIER PROPOSÉ

On mentionne sans cesse que le calendrier actuel de planification et de mise en œuvre du nouveau système est « ambitieux », « combatif » et « irréaliste ».

Les participants se demandent si le maintien de ce calendrier ne viendra pas compromettre la capacité de l'Initiative de protection de l'enfance de procéder à des consultations plus poussées. On risque également de voir se répéter, au sein du système restructuré, de nombreux problèmes qui entravent le système actuel et s'élaborer des solutions provisoires à des problèmes en suspens, sans pour autant apporter les rectifications qui permettraient d'atténuer les conséquences durables associées à l'historique du système et à son performance.

Compte tenu de ces facteurs, les participants recommandent de réviser et de modifier le calendrier actuel en conséquence.

3.3.4 Nécessité d'accorder plus d'attention à des modèles de services en constante évolution

De nombreux participants au processus de consultation doutent que la vision du nouveau système réponde adéquatement à la nécessité de modifier radicalement la prestation des services de façon à assurer un système plus efficace et plus humain.

Quoique la vision énoncée établisse des objectifs relatifs aux services à offrir dans le cadre du nouveau système, elle ne dresse pas de plan en ce qui concerne le passage d'un modèle de services « de nature réactive », caractérisé par « la confrontation » et « centré sur la résolution de crises », à un modèle nettement « plus orienté vers la prévention », « moins menaçant » et « plus communautaire ».

Les participants estiment que les méthodes, les mécanismes et les stratégies auxquels on aura recours pour modifier le modèle de services dans le système restructuré méritent une attention égale aux changements structuraux sur lesquels on a mis l'accent dans le document remis au public.

3.3.5 Nécessité d'une très grande prudence dans le transfert des services existants

On s'inquiète beaucoup que le transfert des services existants et les changements prévus au mode de placement des enfants pris en charge ne se fassent pas avec toute la prudence requise. Bien que tous les participants s'entendent sur l'intérêt supérieur de l'enfant comme principal critère de décision en matière de transfert, ils suggèrent de prendre le temps d'une bonne réflexion et de procéder de façon graduelle et prévisible, afin que les divers groupes de personnes touchées par les changements puissent réellement participer au processus.

3.3.6 Nécessité de reconnaître les droits de la communauté francophone

Les membres et représentants de la communauté francophone du Manitoba accordent un appui sans réserve à la reconnaissance de la culture autochtone et des droits politiques des Autochtones. Ils insistent

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES AUTOCHTONES – INITIATIVE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour de plus amples renseignements sur l'Initiative de protection de l'enfance de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones :

- Veuillez appeler notre service central de renseignements et laisser un message sur le répondeur en composant le 945-1183.

  Si vous demeurez à l'extérieur de Winnipeg, composez notre numéro de téléphone sans frais : 1-866-300-7503.

  Nous répondrons à votre message dès que possible.

- Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : ajicwi@gov.mb.ca.

- Visitez le site Web de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : www.aji-cwi.mb.ca.

- Communiquez avec l'une des parties à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance :

ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS
Trudy Lavallée
260, avenue St. Mary, 2e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0M6
(204) 956-0610

MANITOBA METIS FEDERATION
Cynthia Kolada
150, rue Henry, 3e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7
(204) 586-8474

MANITOBA KEEWATINOWI OKIMAKANAK
Sous-bureau de Winnipeg
Colin Kinsella ou Inez Vystreil
338, Broadway, 6e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T1
(204) 927-7500

GOUVERNEMENT DU MANITOBA
Services à la famille et Logement
Patrick Falconer
114, rue Garry, bureau 216
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6
(204) 945-6731

On peut télécharger le présent rapport à partir de notre site Web (www.aji-wi.mb.ca/fr/index.html).

Copies of the English language version of the report can be downloaded from our web site (www.aji-cwi.mb.ca) or obtained by calling 945-1183 (toll-free 1-866-300-7503).